

---

Adresse de la société républicaine de Bourdeille (Dordogne) invitant la Convention à rester à son poste, en annexe de la séance du 6 frimaire an II (26 novembre 1793)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse de la société républicaine de Bourdeille (Dordogne) invitant la Convention à rester à son poste, en annexe de la séance du 6 frimaire an II (26 novembre 1793). In: Tome LXXX - Du 4 Frimaire au 15 Frimaire an II (24 novembre au 5 Décembre 1793) p. 209;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1912\\_num\\_80\\_1\\_39352\\_t1\\_0209\\_0000\\_3](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1912_num_80_1_39352_t1_0209_0000_3);

---

Fichier pdf généré le 19/02/2024

toyens Groussac, Massiac et Piquié, tous trois commissaires civils délégués par vos collègues dans ce département; ils vinrent avec la force armée pour rétablir le bon ordre et mettre en état d'arrestation les citoyens suspects. Nous jouissons depuis cette époque d'une nouvelle vie, et nous avons lieu d'espérer que leurs sages dispositions maintiendront la paix de nos contrées. En notre particulier, nous continuerons une surveillance active et ne cesserons de faire tous les sacrifices que l'intérêt de notre patrie exigera pour terrasser les ennemis de la chose publique et étouffer enfin cette lutte honteuse des passions contre les principes.

« Exaucez, de votre côté, le vœu de tout un peuple; c'est lui qui vous dit de ne point abandonner le vaisseau de l'État que vous ne l'ayez mis à couvert des orages qui le menacent de toutes parts; si vous quittez le gouvernail et le remettez en des mains moins expérimentées, il n'est pas douteux qu'il sera submergé.

Quels seraient vos remords, citoyens représentants, si vous aviez à vous attribuer le naufrage de cette arche sainte et sacrée, fruit de tant de peines et de travaux! Non, vous ne le ferez pas, vous connaissez trop vos devoirs envers la patrie pour ne pas punir de mort le lâche qui manifesterait une telle opinion.

« Nous vous engageons donc, au nom du peuple, au nom de la postérité qui doit nous succéder, de continuer vos pénibles travaux et de ne quitter votre poste que vous n'ayez définitivement consolidé la République une et indivisible.

« Nous sommes fraternellement les membres composant la Société républicaine séant à Saverdun.

(Suivent 45 signatures.)

N° 85.

*Les amis de la liberté et de l'égalité de la Société républicaine séant à Bourdeille, département de la Dordogne, aux citoyens représentants du peuple français (1).*

« Le 25<sup>e</sup> jour du 1<sup>er</sup> mois de l'an II de la République une et indivisible.

« Citoyens représentants,

« La nation entière a les yeux sur vous, elle attend tout, elle espère tout de vous. Ce n'est pas assez pour votre gloire et pour notre bonheur d'avoir été les fondateurs d'une République qui offre, dans sa naissance, tout ce que l'antiquité nous rappelle de grandeur, de majesté, d'énergie et d'héroïsme; vous devez encore en être les sauveurs, et ne devez l'abandonner à elle-même qu'après l'avoir affermie sur des bases que ni le temps, ni les efforts de toutes les puissances de la terre coalisées puissent ébranler. Restez, au nom de la patrie, restez à votre poste, tels sont vos devoirs, tels sont vos serments, et tels sont nos vœux. Ce n'est pas au fort de la tempête et de l'orage que le pilote doit quitter le gouvernail du vaisseau pour le livrer à des mains

incertaines ou inexpérimentées; restez donc à votre poste, sauvez encore une fois la patrie; purgez le sol de la liberté des troupeaux d'esclaves qui l'infestent! Que les tyrans et les despotes apprennent enfin ce que peut l'amour de la liberté sur un peuple qui en connaît le prix, qui s'est montré digne de l'acquérir et capable de la défendre! Plus vous aurez fait de sacrifices, plus vous aurez de droits à la reconnaissance des Français et à l'admiration des peuples. Et si vos travaux sont au-dessus de toute récompense, vous en trouverez le prix dans nos cœurs et votre dédommagement dans le bonheur de tous vos concitoyens.

« Salut et fraternité aux représentants du peuple français.

« DUFOUR, président; MEYSONNISSAS, secrétaire rédacteur. »

N° 86.

*La Société populaire de La Loupe, district de Châteauneuf-en-Thimerais, département d'Eure-et-Loir, à la Convention nationale (1).*

« Du 9<sup>e</sup> jour de la 3<sup>e</sup> décade du 1<sup>er</sup> mois l'an II de la République française une et indivisible.

« Citoyens représentants,

« Dès le premier jour de la Révolution, les habitants de la commune de La Loupe en rendirent grâce à la Providence qui les a comblés de ses bienfaits en développant successivement le génie de l'homme au point de changer un gouvernement tyrannique en un gouvernement populaire: c'était le cri de la nature qui le demandait depuis des siècles; et des représentants qui ont le mieux connu ses droits, nous ont donné une Constitution républicaine. Avec quel enthousiasme nous l'avons acceptée! Plus digne en tout d'un peuple vraiment libre, nous l'avons voulu méditer en commun. A l'exemple de nos frères les Jacobins de Paris et de toutes les Sociétés populaires de la République y affiliées, nous avons voulu aussi nous former en Société populaire pour mieux observer l'exécution de nos saintes lois. Cette Société vient de prendre naissance; quel est son premier devoir et le plus doux à remplir? C'est sans doute de remercier les représentants du peuple de la Constitution qu'ils leur ont donnée, et de leur représenter qu'étant les dieux tutélaires de la France, ils les prient de ne point abandonner un poste qu'ils ont si dignement rempli, qu'ils n'aient parachevé le grand œuvre que la nature leur a suggéré.

« Oui, représentants, après avoir abattu le tronc du despotisme dans les personnes de Louis le dernier et de son infâme épouse, corruptrice des mœurs, vous ne devez remettre le gouvernement de la machine républicaine qu'après avoir détruit jusqu'à la dernière racine de la tyrannie, puisque ces esclaves osent encore élever leurs têtes hideuses pour entraver sa marche.

(1) Archives nationales, carton C 281, dossier 778.

(1) Archives nationales, carton C 281, dossier 778.